



COMMUNE D'AVULLY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 23 janvier 2014 PROCES-VERBAL N°234

Présidence:	Mme Annick	Maison
Conseiller municipaux & Conseillères municipales:	M. Cyril	Baudin
	M. Nicolas	Binet
	M. Daniel	Fuchs
	M. Samuel	Halff
	Mme Verena	Jendoubi
	Mme Aimée	Luder
	M. Olivier	Matthey-Jonais
	M. Patrick	Mayer
	Mme Zita	Minasso-Rota
	Mme Suzanne	Schedler
	M. André	Walder
Maire:	M. René	Riem
Adjoints:	Mme Maria	Scheibler
	M. Claude	Bieri
Excusés :	M. Sylvain	Fuser
	M. Philippe	Gillabert
Absent :	M. Ludowick	Jacot-Descombes
Procès-verbaliste:	Mme Céline	Fournier

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal N° 233 de la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2013
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints
4. Rapports de commission
 - Affaires sociales élargie du 5 décembre 2013
 - Routes, emplacements communaux et environnement du 6 janvier 2014
5. Propositions du Conseil municipal
 - Motion du Groupe Avully Demain : « Halte à l'explosion des dépenses de la FASE – pour une stabilisation »
6. Projets de délibérations
7. Questions
8. Divers

Questions du public

* * *

La Présidente, Annick Maison, ouvre, à 19h30, la séance en souhaitant aux membres du Conseil municipal ainsi qu'au Maire et à ses adjoints une très belle nouvelle année. Elle excuse les absences annoncées de MM. Fuser et Gillabert.

1. Approbation du procès-verbal N° 233 de la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2013

Page 3, 1^{er} par. : **Mme Minasso Rota** demande des précisions quant à la signification de la phrase « Mme Scheibler évoquera ce point avec le secrétaire général de la FASe, de manière à faire en sorte que cela puisse revenir dans l'escarcelle de la commune ». **M. Mayer** propose d'adopter le PV tel quel, en demandant qu'une clarification soit apportée à la prochaine séance concernant la définition du « cela ». La suggestion de M. Mayer est acceptée.

M. Baudin relève que les rapports de commissions ne sont plus forcément lus au niveau du CM, raison pour laquelle certaines des phrases qui ressortent du PV du CM ne sont pas toujours très claires. Il en veut pour preuve le début du 1^{er} paragraphe de la 2^{ème} puce de cette même page 3, où il est énoncé que « M. Baudin signale que, parmi les membres présents, figurait aussi Mme Schedler. Cette idée de chemin historique lui plaît bien et il estime que c'est à creuser ». Il formule la même proposition que précédemment, concernant des clarifications à apporter. La confusion provient, selon **M. Fuchs**, du fait que l'objet de la question n'est pas cité dans le PV. **M. Baudin** en déduit que si l'on se permet de ne pas lire ou de ne pas faire le résumé des rapports de commissions en séance, ils devraient au moins figurer dans le PV. **M. Mayer** souligne que le rapporteur, dans le cas d'espèce M. Baudin, n'a peut-être pas eu un français suffisamment explicite pour formuler sa phrase. Il faudra que les rapporteurs, lorsqu'ils s'expriment, veillent à construire leurs phrases. **M. Baudin** signale qu'il n'était pas le rapporteur en question, n'étant pas président de cette commission. **La Présidente** assure qu'elle s'appliquera désormais à présenter les choses correctement.

Le PV de la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents du Conseil.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

L'agenda politique du 2^{ème} semestre 2014 et premier semestre 2015 est fixé. **La Présidente** relève que deux commissions des finances sont d'ores et déjà prévues. Elle précise par ailleurs qu'un CM de réserve est fixé au jeudi 11 décembre 2014, qui pourrait être remplacé par le repas de fin d'année. La date d'installation du nouveau Conseil municipal sera fixée par le Conseil d'Etat. **Mme Minasso Rota** signale que le 12 juin 2015 est un vendredi et que le 2 juin est un mardi.

CONSEIL MUNICIPAL 19h30	OBJET	COMMISSION FINANCES	BUREAU
2ème semestre 2014			
4 septembre			lundi 25 août
9 octobre	Présentation du budget 2014	lundi 13 octobre: budget	lundi 29 septembre
13 novembre	Vote du budget 2014		lundi 3 novembre
11 décembre	Réserve et repas		lundi 1er décembre
1er semestre 2015			
22 janvier			lundi 12 janvier
5 mars			lundi 23 février
16 avril	Présentation des comptes 2014	lundi 20 avril: comptes	jeudi 2 avril
7 mai	Vote des comptes 2014		lundi 27 avril
.. juin	Installation du CM		
11 juin			lundi 1er juin

- **La Présidente** informe les membres du CM que la 37^{ème} Course pédestre à travers le Coteau de Bernex aura lieu le 29 mars 2014. Les inscriptions sont ouvertes. Le parcours est de 4 Km et la participation est individuelle ou par équipe.

- **M. Mayer** procède à la lecture d'une lettre de M. André Baudin, domicilié à Genthod, adressée au CM et à l'Exécutif. M. Baudin tient, en résumé, à faire part de sa tristesse, voire de son indignation, face au peu de respect avec lequel il estime être traité. Il est venu habiter Avully en juin 1974 et a quitté officiellement son domicile à fin octobre 2013. Il vit comme une trahison le fait de ne pas avoir reçu de message de prise de congé des autorités communales et de ne pas avoir été invité au repas traditionnel des aînés. Il souhaite attirer l'attention sur ce qu'il considère comme un manque d'égards. M. Meyer propose que l'Exécutif communal réponde de manière circonstanciée. **M. Riem** précise que les habitants qui quittent la commune annoncent généralement leur départ au secrétariat de la Mairie, ce que n'a pas fait M. Baudin. La Mairie ne consulte pas quotidiennement l'Office de la population pour connaître les mouvements des habitants. Si M. Baudin avait annoncé son départ, il aurait certainement été convié à la matinée traditionnelle des aînés. **M. Riem** a été très surpris du ton de cette lettre. Il est trop tard pour réparer, pour autant qu'il y ait quelque chose à réparer. L'Exécutif répondra à M. Baudin.

3. Communications du Maire et des Adjoints

Communications du Maire

- **M. Riem** adresse aux membres du CM ses bons vœux pour la nouvelle année.
- **M. Riem** a le triste devoir d'annoncer ce soir le décès de la maman de Verena Jendoubi, à qui il présente toutes ses condoléances et sa sympathie. Il prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.
- Extension du Village : la modification des zones pour l'extension du village a été validée par M. Hodgers et passera le 29 janvier 2014 au Conseil d'Etat qui transmettra ensuite le dossier au Grand Conseil.

Communications de Mme Scheibler

- CapEmploi : La garderie les Hérissons a accueilli une stagiaire CapEmploi durant deux semaines et en accueillera une seconde prochainement.
- Commission Bâtiments : en date du 18 décembre 2013, les membres de la commission des bâtiments ont reçu un email leur demandant de pré réserver la date du 13 février 2014 pour une séance à 20 heures. A cette occasion, la proposition d'ouverture d'un crédit d'étude pour la réhabilitation du presbytère sera soumise et les architectes retenus seront présents. Merci, donc, de bien vouloir confirmer la tenue de cette commission.

M. Bieri n'a pas de communications.

4. Rapports de commission

– Affaires sociales élargie du 5 décembre 2013

Mme Jendoubi ne va pas reprendre le rapport de commission, que les membres du CM ont sans doute lu. Elle en fait un petit résumé : la commission des affaires sociales élargie du 5 décembre 2013 a reçu M. Yann Boggio, secrétaire général de la FASE, ainsi que M. Eric Maier, président du Jardin Robinson d'Avully, pour obtenir des explications concernant l'augmentation conséquente annoncée pour la Commune d'Avully pour son budget 2014. M. Boggio a commencé par présenter les missions, la structure et le fonctionnement de la FASE. Il a ensuite expliqué les raisons de cette augmentation, qui résulte de l'entrée en vigueur d'un nouveau système de financement et d'une adaptation des salaires du personnel FASE. **M. Mayer** a pris note que l'indice défini pour la Commune était de 1.21. Il est fait état dans le rapport de commission du calcul suivant : Subvention étatique annuel par enfant (149.70 en 2013) X nombre d'enfants/de jeunes entre 4 et 25 ans X indice = dotation théorique cantonale. Pour Avully, le résultat est de 149.70 X 477 X 1.21, soit 86'402.-. M. Mayer aimerait des explications sur cet indice.

En ce qui concerne le commentaire qui énonce que « *Pour soutenir Avully dans cette situation difficile, la FASE, avec l'accord de l'ACG, a prévu une mutualisation*

du financement entre les communes de la Champagne, ce qui signifie que ces dernières ont accepté de cofinancer le Jardin Robinson d'Avully ». Jusqu'à quand ce cofinancement doit-il intervenir ? **M. Mayer** reste par ailleurs stupéfait que les jeunes collaborateurs engagés causent une augmentation des dépenses salariales. Les jeunes seraient donc payés mieux que les vieux, ce qui est absolument consternant, de son point de vue. S'agissant du rachat éventuel ou possible du baraquement et la mise à disposition, **M. Mayer** rappelle que le Groupe Avully Demain, à la législature précédente, avait déjà demandé - et même fait adopter le principe par le CM - que pour l'ensemble des locaux propriété de la commune, et qui sont mis à disposition des gens, une convention soit établie, soit un contrat de bail gratuit ou de prêt à usage. Dès lors que la commune est propriétaire d'un bien qu'elle met à disposition d'une entité, il convient de clarifier quels sont les rapports et que ceux-ci finissent de façon transparente dans les comptes de la commune et dans sa gestion administrative. **M. Mayer** imagine que ce n'est toujours pas fait ; il appuie le fait que ce soit fait dans ce cas-là et de façon générale. Pour répondre à la question de M. Mayer, **Mme Jendoubi** explique que cet indice est lié au souci de répartir de manière équitable les frais entre les communes, et en lien avec le niveau socioéconomique des communes respectives. Plus le nombre d'habitants à revenu faible est important, plus l'indice est élevé. Pour Avully, cet indice est d'1.21 alors qu'à Cologny, il est beaucoup plus faible. La dotation cantonale pour Avully est en conséquence plus élevée. **M. Mayer** a compris le principe, mais il aimerait savoir sur quelle base est déterminé cet indice. **M. Baudin** précise que M. Boggio a donné en commission des explications claires qui pourront être redemandées à la FASE. M. Boggio réexpliquera certainement les calculs à M. Mayer. La FASE a mis du temps pour mettre ce nouveau modèle de financement en place, dont le but vise à favoriser les communes les moins aisées. Une clé de répartition a en ce sens été définie, après avoir été très bien pensée et calculée par les hautes sphères cantonales. **M. Mayer** demande à recevoir, à l'occasion, la méthode de calcul de cet indice. **Mme Scheibler** regrette que M. Mayer n'ait pas participé à cette commission. M. Boggio y a effectivement très bien expliqué les choses mais il n'appartient pas aux commissaires présents de répéter ces explications. S'il veut en savoir plus, M. Mayer peut prendre rendez-vous avec M. Boggio pour obtenir les informations nécessaires. **La Présidente** imagine que ce petit renseignement sur le mode de calcul privilégié pourrait être donné, cas échéant envoyé par mail par la FASE, sans devoir personnellement prendre RV avec le secrétaire général de la FASE. **M. Fuchs** confirme que les commissaires présents à la commission ont bénéficié d'explications très précises de M. Boggio. Ils ont tous très bien compris, même s'ils ne sont pas capables de redonner le détail ce soir, les calculs étant suffisamment alambiqués pour ne pas pouvoir être retenus par cœur. La Présidente et M. Mayer étaient eux aussi convoqués à cette séance ; c'est le rôle des conseillers municipaux que d'assister aux séances des commissions.

- **Routes, emplacements communaux et environnement du 6 janvier 2014**

M. Baudin indique, en résumé, que cette commission fût l'occasion de traiter des points suivants :

- Chemins communaux – nouvelle technique pour recycler les chemins en terre battue, communément appelée « terre du Salève ». Les chemins sont ainsi censés tenir un peu plus longtemps et avoir un peu moins de trous. Un essai est prévu sur le chemin de Chalut, dès que les conditions météo le permettront.
- Local des jeunes – Zone sportive : une offre d'étude avait en 2007 été proposée par un bureau d'architecte afin d'identifier les besoins et les possibilités d'améliorer la zone sportive actuelle, pour en faire une zone sportive et de loisirs digne de ce nom. L'idée vise aussi à intégrer le Jardin Robinson et le Local des jeunes (qui commence à donner des signes de vieillesse assez conséquent) pour avoir un projet global. La commission propose donc au CM d'accepter un crédit d'étude compris entre 30'000 et 50'000 francs (l'étude de l'époque étant chiffrée à 30'000 francs) pour identifier les besoins et avoir une zone sportive et de loisirs cohérente. Ce montant, s'il ne peut être porté au budget 2014, devrait être intégré au budget

2015.

- Chemin de la Vy-de-Brand : la DGNP l'a recensé comme un chemin Napoléon et veut le remettre en état (abattage, élagage et plantation d'arbres). La DGNP en est pour l'heure au stade des contacts avec les propriétaires des parcelles situées le long de ce chemin. La remise en état dudit chemin sera vraisemblablement à charge de la commune.
- En divers, deux objets ont été évoqués :
 - Eclairage public : les SIG ont informé la Mairie de l'interdiction de l'éclairage « ampoule à vapeur de Mercure » d'ici fin 2015. Cela correspond à 18 candélabres à changer d'ici là, pour un devis estimé à environ 26'000 francs.
 - Décorations de Noël : M. Bieri a expliqué que la Mairie avait reçu beaucoup de doléances concernant la piètre qualité des décorations de Noël. Un devis estimatif a été présenté, concernant le remplacement des décorations : 20'000 francs pour décorer les 2 sapins extérieurs ; 5'000 francs pour les divers petits sapins à l'intérieur ; 18'000 francs pour changer les clés de givre ; 7'000 francs pour les diverses petites décorations. Le total s'élève à 50'000 francs environ. La durée de vie estimée de ces décorations serait de cinq ans. La commission se pose la question de savoir si cette somme doit passer en crédit ou en investissement ; à voir avec la commission des finances.

M. Bieri apporte une précision complémentaire au niveau de l'éclairage public, à savoir que l'économie dégagée par les LED sera de 2'500 francs par année, liée à la réduction de consommation induite. **La Présidente** ajoute que cinq des lampadaires sont d'ores et déjà hors service et doivent de toute façon être remplacés par des candélabres à LED.

Zone sportive : **M. Fuchs** estime qu'il n'est pas possible de proposer d'emblée un crédit d'étude au CM, sans détail quant aux besoins. M. Fuchs propose que soit la commission des sports, soit la commission des routes soit les deux ensembles dressent une liste des besoins à satisfaire et des aménagements à apporter dans cette zone, après quoi la Mairie pourra mandater un bureau pour effectuer une étude. L'étude réalisée à l'époque n'est plus d'actualité. Une liste des besoins doit être définie avant de venir avec un crédit d'étude. **M. Matthey-Jonais** appuie la position de son préopinant. Une double commission des routes et des sports doit se réunir, en invitant les personnes concernées (tir à l'arc notamment), pour discuter de leurs besoins. **M. Mayer** est d'accord sur le fond, mais souligne qu'il s'agit en l'occurrence de la création d'une zone sportive, et donc d'aménagement du territoire. La commission de l'aménagement qui, à Avully, se nomme Agenda 21 et du développement, est donc très directement concernée par ce sujet, qui doit être sérieusement mis en réflexion. Il ne faut pas dépenser un centime à ce jour, mais privilégier le principe de l'entonnoir et de l'aménagement en partant des gros principes pour les décliner par l'étude des besoins individuels. **M. Baudin** tient à préciser que l'étude proposée en 2007 visait à dresser un inventaire et un relevé de l'existant et des premières pistes d'améliorations possibles. Cette étude, qui n'avait pas pour objet de délivrer un centre sportif clés en mains, a été entraperçue en commission. Elle mériterait d'être réactualisée. Par ailleurs, M. Baudin indique que le Groupe Avully Pour Tous, en caucus, s'est remémoré que des architectes mandatés par des représentants des propriétaires de Gennecy avaient été reçus il y a peu et parlé de projets de surélévation et de problèmes de parking. Ne serait-il pas opportun de discuter avec eux pour envisager, pourquoi pas, un échange de terrains, les zones de tennis pouvant devenir un complément aux garages souterrains, avec des tennis au-dessus, par exemple ? L'idée étant que les différents protagonistes, y compris les associations, travaillent ensemble. **M. Mayer** propose de renvoyer ce dossier de la zone sportive à la commission Agenda 21, proposition mise aux voix par **la Présidente**.

Le renvoi de l'objet « zone sportive » en commission Agenda 21 est

accepté à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal, sans opposition ni abstention.

Décorations de Noël : **M. Mayer** estime qu'il est inimaginable de dépenser Frs 50'000.- cette année alors que des efforts conséquents ont été fournis pour réussir à équilibrer le budget 2014. Le moindre mal serait au moins d'attendre de connaître l'état des comptes pour donner ensuite une direction à prendre. **M. Bieri** relève que ce montant de 50'000 francs a été établi, renseignements pris dans plusieurs communes, pour connaître l'investissement nécessaire pour décorer la commune correctement. Il ne s'agit pas de voter ce soir et d'accepter un dépassement de budget. Plusieurs solutions sont envisageables. Un bilan a été dressé avec le cantonnier, qui montre qu'il reste de quoi faire un sapin (avec aussi des guirlandes). Les enseignants sont, quant à eux, prêts à décorer le sapin de l'école. L'idée visait simplement à avoir des chiffres concrets, ce qui ne signifie pas que ces 50'000 francs devront être dépensés sur 2014. **M. Fuchs** se réfère au rapport de commission, où il est dit que « la commission propose au Conseil municipal d'accepter ce crédit pour avoir des décorations plus jolies pour les prochaines Fêtes ». **M. Matthey-Jonais** explique que ces 50'000 francs seraient requis si la commune n'avait aucune décoration à sa disposition. Or, parmi les 18 clés de givre, seules 4 sont vraiment fichues (à 1'000 francs pièce). Un panachage pourrait être fait à ce niveau. **M. Baudin** avait compris que l'idée visait, non pas à ce que la commission propose d'investir ce montant dans les décorations de Noël, mais de s'interroger sur l'action à entreprendre au niveau de ces décorations, charge ensuite à la commission des finances de se saisir du dossier et de se déterminer, en fonction du budget. **M. Mayer** juge que la recommandation de la commission, telle qu'elle figure dans le rapport, n'est pas acceptable en l'état et propose de la refuser. L'existence de cette question mérite par contre que l'on s'y attelle plus précisément et il suggère donc de renvoyer, ce sujet, pour études complémentaires, à la commission des routes, dont l'une des tâches serait de proposer des solutions plus réalistes financièrement. Relevant que le travail a déjà été effectué par la Mairie et la commission, **M. Baudin** propose pour sa part de renvoyer cet objet en commission des finances, qui définira le montant qui peut – ou pas – être acceptable. **M. Mayer** ne voit pas qu'il soit raisonnable, même à titre de recommandation, que le CM vote une recommandation à la commission des finances de 50'000 francs. **M. Fuchs** reconnaît que son préopinant a raison sur ce point.

La proposition de la commission « Routes, emplacements communaux et environnement » visant à accepter ce crédit de Frs 50'000.- pour renouveler les décorations de Noël est refusée par 6 voix et 4 abstentions (sans opposition).

La proposition de M. Mayer, visant à renvoyer cet objet à la commission « Routes, emplacements communaux et environnement » pour qu'elle trouve une solution plus appropriée et moins onéreuse, est acceptée par 7 oui, avec 3 oppositions et 1 abstention.

5. Propositions du Conseil municipal

- Motion du Groupe Avully Demain : « Halte à l'explosion des dépenses de la FASE – pour une stabilisation » (*voir PV n° 233*).

M. Mayer rappelle que la commission des affaires sociales s'est réunie pour entendre le SG de la FASE. Les membres du CM ont entendu les commentaires préalablement formulés par M. Mayer. Il est à peu près reconnu par l'assemblée que le pouvoir des communes est assez faible dans le canton de Genève. C'est une façon de fuir les problèmes. Ce genre de dépenses énormes tombent sur les communes, qui les acceptent avec enthousiasme ou alors contraints par des décisions émanant de l'ACG ou de l'Etat. Les communes ne peuvent avoir comme pouvoir maximum que celui qu'elles ambitionnent d'avoir. Un geste de nature

politique consisterait à admettre la problématique de cette charge financière des activités financières sur les activités de la FASE et à engager le Maire à aller discuter avec l'ACG et l'Etat de façon substantielle et à long terme, pour faire en sorte que cette charge devienne supportable. C'est le sens de cette motion qui est proposée ce soir au Conseil municipal. **M. Binet** n'est pas d'accord de refaire au CM le débat qui a déjà eu lieu en commission. **M. Fuchs** propose à M. Mayer de retirer sa motion. Toutes les questions soulevées dans sa motion ont reçu réponse lors de la séance de la commission sociale. Tout est bien expliqué dans le PV rédigé par Mme Jendoubi. M. Fuchs ne voit pas l'intérêt de maintenir cette motion.

La Présidente fait voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est refusée par 9 voix et 1 opposition.

6. Projets de délibérations

Aucun

7. Questions

- **M. Fuchs** avait lors du CM précédent annoncé qu'il possédait quelques documents photographiques sur l'ancien Avully. Il ne tient pas à se défaire complètement des originaux. Une version électronique numérisée suffirait-elle ? M. Fuchs aimerait que Mme Nicolet lui réponde.
- **Mme Jendoubi** rappelle qu'il avait été suggéré, en commission des finances, de faire venir des représentants du Couffin en commission sociale pour des explications sur les activités de la structure. **M. Fuchs** rappelle qu'il est membre fondateur du Couffin ; il se tient à disposition pour répondre à des questions mais imagine que Sylvie (Tornay) viendra volontiers pour donner les explications requises.
- **Mme Schedler** relève que l'Arrêt de Bus de Gennecy (giratoire) est dans un piteux état. Un rafraîchissement devrait être programmé, pour en améliorer l'esthétique.
- **Mme Minasso-Rota** demande qui doit déneiger les arrêts TPG. Elle a lu dans le Journal de Satigny qu'il appartenait à la Voirie de dégager les passages piétons et les arrêts TPG. **M. Bieri** répond que ce travail doit être assumé par la voirie cantonale s'agissant de routes cantonales. Elle ne vient pas toujours jusqu'à Avully, ou alors très tardivement et les cantonniers de la commune s'en chargent en conséquence. **M. Binet** remercie les cantonniers d'effectuer ce travail.

8. Divers

- Aucun

La séance est officiellement close à 20h30.

Signatures :

La Présidente

La Secrétaire